

MOREAU KUSUNOKI
Architecte Mandataire VC
05 Rue de Nemours, 75011, Paris
T : 01 84 16 48 10

FRIDA ESCOBEDO INC.
Designer Associé VC
05 214 Sullivan Street, #2D New York, NY 10012
T : +1 (212) 389 0008

AIA LIFE DESIGNERS
Architecte VT
23 Rue de Cronstadt, 75015, Paris
T : 01 53 68 93 00

AIA INGÉNIERIE
Mandataire VT – BET TCE VC
23 Rue de Cronstadt, 75015, Paris
T : 01 53 68 93 00

PEUTZ & ASSOCIÉS
Acousticien VC + VT
10 Bis Rue des Messageries, 75010, Paris
T : 01 45 23 05 00

COSIL
Eclairagiste VC + VT
11 rue Pertuizot, 92340, Bourg la Reine
T : 01 43 14 26 04

ARCHITECTURE & TECHNIQUE
Scénographe VC
9, avenue de Taillebourg, 75011, Paris
T : 01 43 73 80 79

LOCOMOTION
Signalétique VT
36 Rue de Chabrol, 75010, Paris
T : 01 42 71 43 80

VPEAS
Economie de la Construction VC
28, rue des Allamandiers, 33800, Bordeaux
T : 05 57 71 52 27

R-USE
Réemploi VC
07 Rue Thorel, 75002, Paris
T : 06 71 63 67 61

VRAIMENT VRAIMENT
Maitrise d'Usage VC
39, Rue de la Gare de Reuilly, 75012, Paris
T : 06 29 87 40 61

CASSO & ASSOCIÉS
Préventionniste Incendie VC
18 Avenue Léon Gaumont, 75020, Paris
T : 01 42 27 17 59

NAMIXIS
Préventionniste Incendie et CSII VT
8/16 Rue Paul Vaillant Couturier, 92240, Malakoff
T : 06 72 63 66 98

ACCEO
Appareils Elévateurs VC + VT
Chemin de Font Sereine, 13420, Gémenos
T : 07 63 95 24 80

AD ING
Amiante & Plomb VT
103 A, Avenue Henri Fréville, 35200, Rennes
T : 02 99 53 64 75

GESCEM
Exploitation Maintenance VT
Natura 1 1200 avenue Docteur Maurice Donat
06250, Mougins
T : 04 92 96 94 94



CENTRE NATIONAL D'ART ET DE CULTURE GEORGES POMPIDOU
Place Georges Pompidou 75004, Paris

MAITRISE D'OUVRAGE	
Maitrise d'Ouvrage	Centre National d'Art et de Culture (CNAC) Place Georges Pompidou, 75004, Paris
Maitrise d'Ouvrage Déléguée	OPPIC 30 rue du Château des Rentiers, 75013, Paris

TRAVAUX ANTICIPES

CCTP LOT ECHAFAUDAGE

D	13/10/2025	Précisions apportées au CCTP suite QR
C	24.09.2025	Prise en compte demande OPPIC
B	15.09.2025	Prise en compte remarques OPPIC / OPC
A	11.07.2025	CTTP Echafaudage

INDICE	DATE	DESCRIPTION
Phase	Volet	Code Projet
DCE	G	TVA
Échelle	Format	Numéro
SO	A4	02011

Corps d'état	Émetteur	Zone	Niveau	Indice
ECH	All	X	XX	D
Date				
13.10.2025				

SOMMAIRE

1	GÉNÉRALITÉS	3
1.1	Préambule objet	3
2	INSTALLATIONS DE CHANTIER	5
3	ECHAFAUDAGES	5
3.1	GENERALITES	5
3.1.1	Présentation du projet	5
3.1.2	Principes généraux de l'échafaudage	5
3.1.3	Qualifications	6
3.1.4	Lifts	6
3.1.5	Couverture	7
3.1.6	Escaliers	8
3.1.7	Portiques	8
3.1.8	Contexte réglementaire, normatif et de site	8
3.1.9	Protection des arbres	9
3.1.10	Dépose des éléments en façade	9
3.1.11	Conservation des éléments techniques en façade	10
3.1.12	Hypothèses et justifications d'études	10
3.1.13	Encarts publicitaires	10
3.1.14	Hypothèses de charges	11
3.1.15	Consistance des Etudes d'exécution	11
3.2	PRESCRIPTIONS PARTICULIERES	11
3.2.1	Dimensions des existants	11
3.2.2	. Démarches administratives	11
3.2.3	Montage – Démontrage – Modification – Protection - Maintenance	12
3.2.4	Protocole et Contrôle de conformité	12
3.2.5	Location	13

1 GÉNÉRALITÉS

1.1 Préambule objet

Les travaux concernés par le présent dossier sont les suivants :

Mise en œuvre d'un échafaudage sur les 4 façades du sol au N7 et terrasses à partir du N5 du centre Pompidou à Paris dans le cadre du projet de rénovation global dit « Pompidou 2030 ».

L'entrepreneur du présent lot doit la fourniture, installation, location, entretien et dépose d'échafaudages de pied pour les façades et terrasses à restaurer, lifts, escaliers, bâche de protection, exécution conforme à l'ensemble des règles et normes en vigueur, compris les plans et notes de calcul

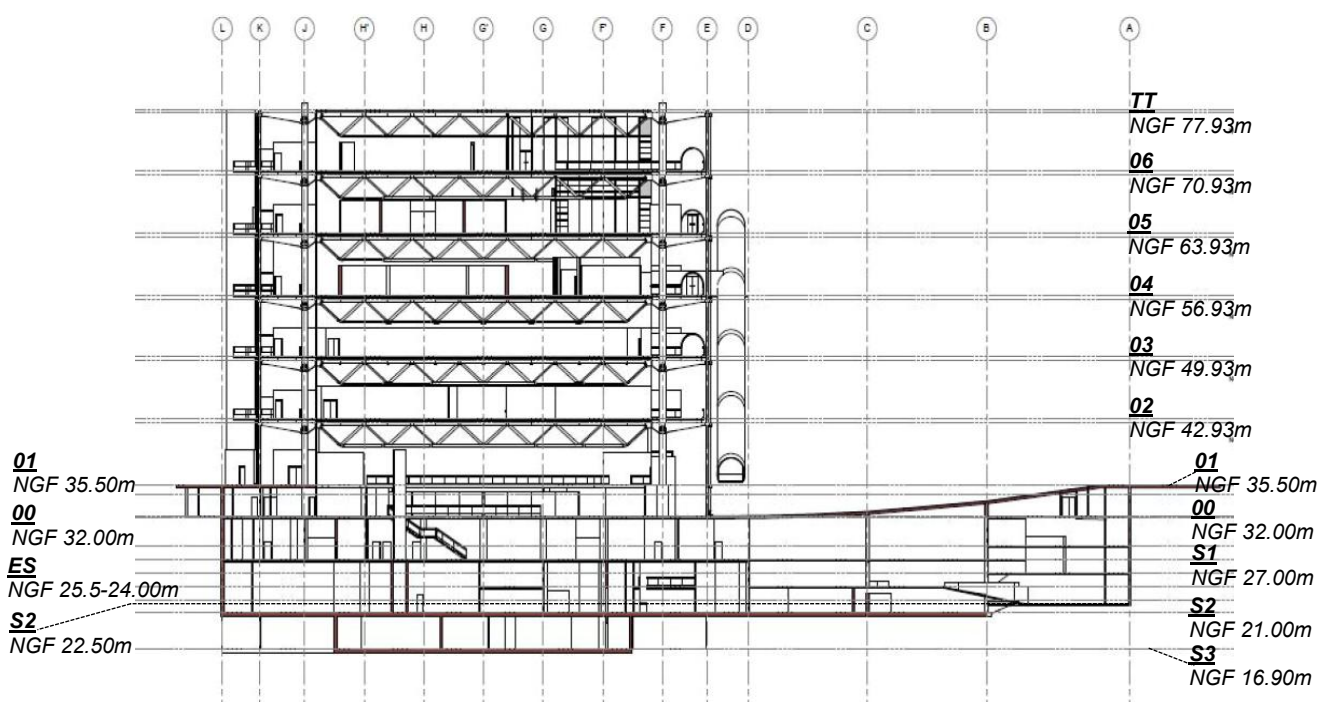
Construit en 1977, le centre Pompidou va faire l'objet de travaux d'ampleur entre 2026 et 2030. Ces travaux comprennent une réhabilitation technique (Réfection du chauffage, ventilation, électricité, Ascenseurs, désamiantage, peinture ...) et une réhabilitation architecturale (façades, musée, bibliothèque, infrastructure...)

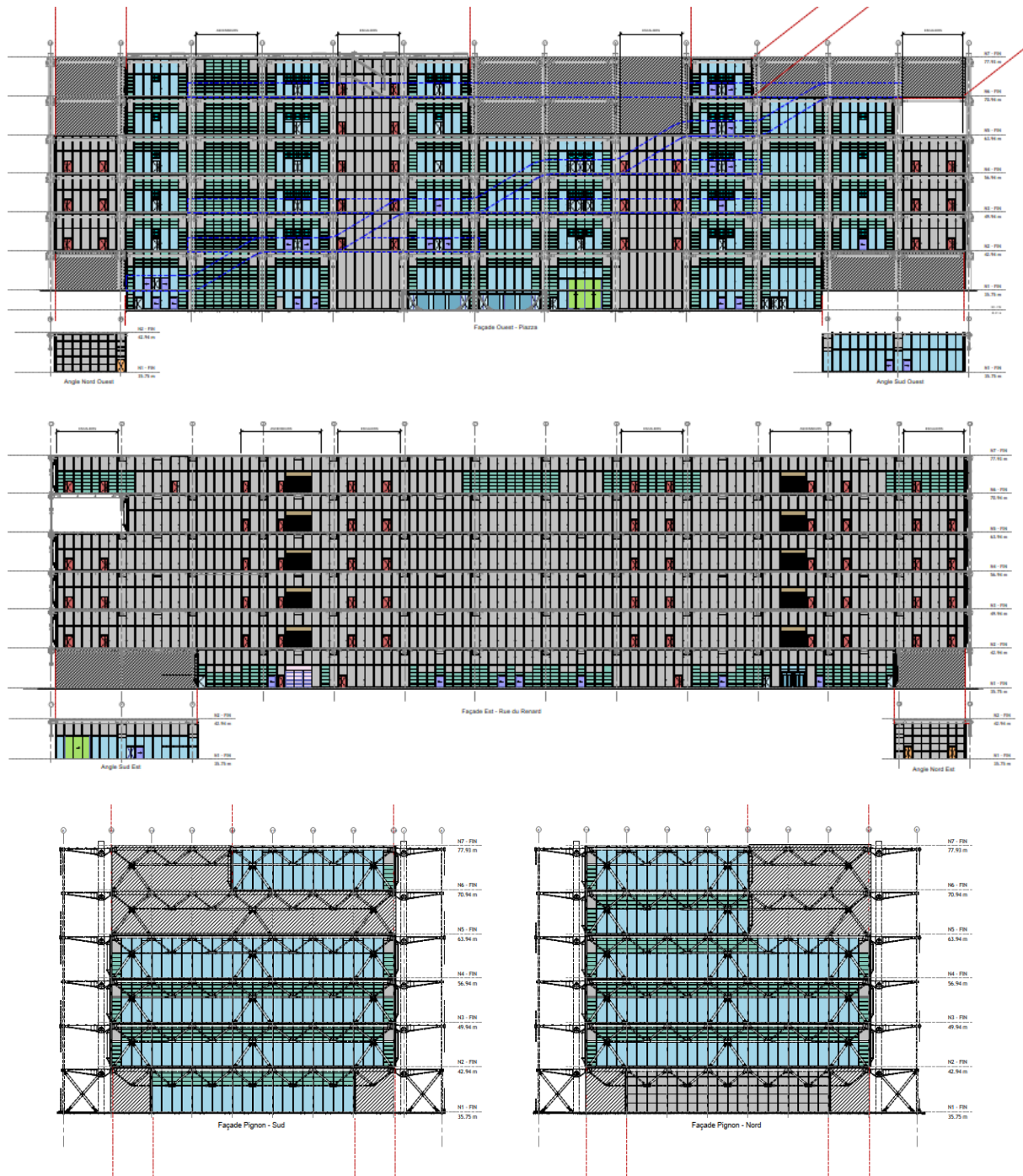
Les travaux objet du présent lot concernent le montage, entretien, démontage, location, mise en œuvre des lifts, moyens d'accès, sapines et adaptations en cours de chantier sous la forme de travaux rémunérés selon le cout horaire du DPGF.

Cet échafaudage de façade sera utilisé par la totalité des lots intervenant sur le chantier.

La durée de location est fixée à partir du planning SETEC Opency joint à la consultation.

Vue générale des 4 façades et coupes





L'Entrepreneur est réputé :

- Avoir procédé à une visite détaillée du bâtiment et avoir pris parfaite connaissance de toutes les conditions physiques et de toutes les sujétions relatives aux lieux des travaux, aux accès et aux abords, à la topographie et à la nature des existants,
- Avoir apprécié l'exécution des travaux ainsi que l'organisation et le fonctionnement du chantier en fonction de la période d'exécution des travaux fixée par le planning,
- Avoir pris connaissance de tous les réseaux existants sur le site et aux abords immédiats,
- Avoir examiné toutes les indications des documents du dossier de consultation ; notamment celles décrites dans le présent C.C.T.P. y compris annexes, s'être assuré qu'elles sont suffisantes et concordantes et avoir pris tous renseignements utiles notamment en ce qui concerne la liste et la nature des divers autres travaux exécutés simultanément.

2 INSTALLATIONS DE CHANTIER

Le titulaire du présent lot est informé de la mise en place d'une base vie par un lot dédié.

Il disposera des vestiaires, sanitaire, réfectoire, installés sur la piazza dans le cadre des Travaux anticipés (dates prévisionnelles : janvier à sept 2026), puis la base vie sera transférée en définitif à partir de sept 2026 dans le cadre du volet global (de sept 2026 à la fin du chantier)

Pour le planning, l'entrepreneur se référera au Planning de l'opération – Planning Setec Opency joint à la consultation

Pour l'installation de chantier, l'entrepreneur se référera au plan d'installation de chantier – PIC Setec Opency joint à la consultation

Le titulaire du présent lot aura à sa charge l'installation, l'entretien, et ses consommations électriques jusqu'à l'activation du compte prorata (prévu en juillet 2026) depuis la cabine générale sur la piazza. Il prévoira la mise en place des coffrets électriques en pied de façade pour les interventions sur son lot. Le présent lot prévoira l'éclairage de ses zones d'intervention et éventuels raccordements de son matériel (palan, lifts ...)

L'ensemble des plateaux et escaliers seront éclairés selon le code du travail (système Led)

La zone de stockage est définie sur le Plan d'Installation de Chantier joint en annexe

Une note dédiée est annexée au présent CCTP

Le présent lot se référera à la convention de compte des dépenses communes, le montant du prorata à prendre en compte dans le DPGF est de 5.2 % du montant HT des travaux.

3 ECHAFAUDAGES

3.1 GENERALITES

3.1.1 Présentation du projet

Le titulaire du présent lot est informé qu'il intervient à proximité de peintures plombées (Repérage plomb joint au dossier de consultation), et que les façades contiennent des joints amiantés, entièrement protégés par les montants métalliques (repérage amiante joint au dossier de consultation)

3.1.2 Principes généraux de l'échafaudage

Il s'agit d'une opération de rénovation, l'échafaudage sera recouvert en tête par une couverture aluminium, le bâchage vertical est dû au présent lot (le calcul tiendra compte de la prise au vent du bâchage) :

Un bâchage par bâche microperforée thermo soudée M1, 500 / 600 g/m², montage, entretien à charge du présent lot

- Un bâchage publicitaire (montage, entretien à charge du maître d'ouvrage, yc cadres bâche)
- Lors de la phase désamiantage, une bâche spécifique sera mise en place par le désamianteur

L'ensemble du périmètre du projet est de l'ordre de 18 000 m² de façade sur les façades principales et 2500 m² sur la terrasse N5

Façade ouest – dite coté Piazza,

Partie Courante

Niveau du TN : 32.21 NGF

Niveau Terrasse N7 : 77.93

(Destinée à recevoir une bâche publicitaire durant toute la durée du chantier)

- Profondeur : 8.80 m (du nu ext de la façade au nu intérieur de la chenille)
- Plateaux de travail tous les 2 m ou 2.50 m selon coupe
- Enjambement des circulations extérieures des niveaux

Zone avec lift côté Nord
 Niveau du TN : 32.21 NGF
 Niveau Terrasse N7 : 77.93

- Profondeur : 16 m (du nu ext de la façade au nu extérieur de la chenille + 2 m)
- Plateaux de travail tous les 2 m ou 2.50 m selon coupe
- Enjambement des circulations extérieures des niveaux

Façade Est – Dite façade Renard

Niveau du TN : 35.75 NGF
 Niveau Terrasse N7 : 77.93

(Eventuellement destinée à recevoir une bâche publicitaire durant ~~toute la durée du chantier, selon décision MOA~~ **une durée qui sera définie par la MOA**)

Profondeur 3.70 m depuis le nu des passerelles actuelles
 Plateau de travail tous les 2 m

Façade Nord – Dite coté Brantome

Niveau du TN : 35.75 NGF
 Niveau Terrasse N7 : 77.93

(Eventuellement destinée à recevoir une bâche publicitaire durant une durée qui sera définie par la MOA)

Façade Sud – Dite coté Fontaine Stavisky

Niveau du TN : 35.75 NGF
 Niveau Terrasse N7 : 77.93

Profondeur 3.20 m,

Plateau de travail tous les 2 m

(Eventuellement destinée à recevoir une bâche publicitaire durant ~~toute la durée du chantier, selon décision MOA~~ **une durée qui sera définie par la MOA**)

3.1.3 Qualifications

L'entrepreneur justifiera de la qualification Qualibat suivante :

Spécialité 141 - MONTAGE D'ÉCHAFAUDAGES

Qualification 1413 - Échafaudages complexes (Technicité supérieure)

Réalisation d'échafaudages complexes nécessitant une note de calcul et un plan d'exécution spécifiques

(Exemples : échafaudages autostables supérieurs à 8 m de haut, échafaudages suspendus, parapluie avec

Une portée supérieure à 8 m, passerelle de portée supérieure à 8 m, etc.).

L'entreprise peut également réaliser les échafaudages relevant des qualifications 1411 et 1412.

3.1.4 Lifts

Accès et levage :

Deux monte-charge côté rue du Renard seront maintenus accessibles et utilisables pendant les travaux

Dimension 9.00 m x 4.00 m

Charge 9T

Accès de N-1 à N6

L'entrepreneur du présent lot doit la fourniture, installation, location, entretien et dépose d'appareil élévateur en façade - Lift de chantier desservant les planchers des échafaudages, pendant toute la durée des travaux T.C.E. de l'opération, pour accès du personnel et pour l'approvisionnement des matériaux et matériels aux différents niveaux d'échafaudages en façades y compris niveau toiture.

Le titulaire du présent lot aura à sa charge l'installation, l'entretien, et ses consommations électriques jusqu'à l'activation du compte prorata (prévu en juillet 2026) depuis la cabine générale sur la piazza.

Les lifts seront montés et opérationnels au fur et à mesure du montage de l'échafaudage, tous les 14 m.

Le délai d'intervention pour la réparation des appareils de levage, en cas de panne ou de dysfonctionnement sera de 24 heures à compter du signalement de la panne.

Cet appareil élévateur en façade permettra le levage des matériaux et du personnel pour rejoindre les niveaux d'échafaudage et pour accès à tous les niveaux en superstructure du bâtiment. Il sera conforme aux normes en vigueur.

La prestation comprend :

- Tous les transports, manutentions et mise en œuvre.
- Le montage et l'installation.
- Le dispositif de sécurité se décomposant par :
 - . fin de course mécanique montée-descente
 - . fin de course électrique montée- descente
 - . deux motoréducteurs
 - . dispositif manuel de déblocage du frein
 - . portes à blocage électromécanique
 - . parachute de freinage à intervention automatique
 - . tableau électrique à basse tension avec commande « homme présent »
 - . bouton poussoir à champignon pour arrêt d'urgence
 - . alarmes lumineuses avec anémomètre
 - . bouton d'appel sur chaque niveau
- Alimentation et raccord électrique sur tableau de protection de l'armoire de chantier.
- Les portes palières et les passerelles pour rejoindre les niveaux d'échafaudage et pour accès à tous les niveaux en superstructure du bâtiment.
- Les dispositifs de répartition des charges sur le platelage sur lequel reposent les appareils.
- Les visites périodiques (tous les 6 mois par un organisme de contrôle).
- Les formations nécessaires pour l'utilisation du lift par le personnel de chaque lot de la présente opération.

Caractéristiques :

- Hauteur : hauteur des échafaudages de pied
- Cabine : 2,00 m x 1,60 m
- Capacité : 1500 Kg
- Vitesse : 12,00 m / minute
- L'appareil de levage devra être silencieux.

Ces ouvrages comprendront les transports aller et retour, le montage en 1ère installation, la location et l'entretien et maintenance pour la durée des travaux, les remaniements ou modifications nécessaires, la dépose et le repli en fin de travaux et la remise en état des lieux. Compris toutes les démarches et tous les frais de transports, de manutentions, d'emprises de voiries et de démarches administratives.

L'installation comportera 5 lifts principaux du sol au N7, 1 lift du sol au N5, 3 lifts secondaires de N5 à N 7

Location et maintenance préventive réalisés par et aux frais du titulaire ; maintenance curative réalisée par le titulaire et facturée au prorata à partir de sa création en juillet 2026

3.1.5 Couverture

L'échafaudage sera couvert en rive, par bac aluminium formant parapluie entre le nu de l'échafaudage et le 1^{er} m sur la terrasse, et ce en tête de la totalité des échafaudages (échafaudages de façade et de terrasses)

Le titulaire assurera la collecte de l'eau en pied de couverture jusqu'aux exutoires

3.1.6 Escaliers

Les échafaudages seront munis des accès par escalier chantier « confort », Giron 25 à 26 cm , hauteur de marche 19 à 20 cm, largeur des marches 1 m mini

Localisation : selon PIC – un escalier à proximité de chaque lift

Ces escaliers desserviront uniquement les échafaudages.

L'évacuation de secours des niveaux auront lieu par les escaliers de secours en place

3.1.7 Portiques

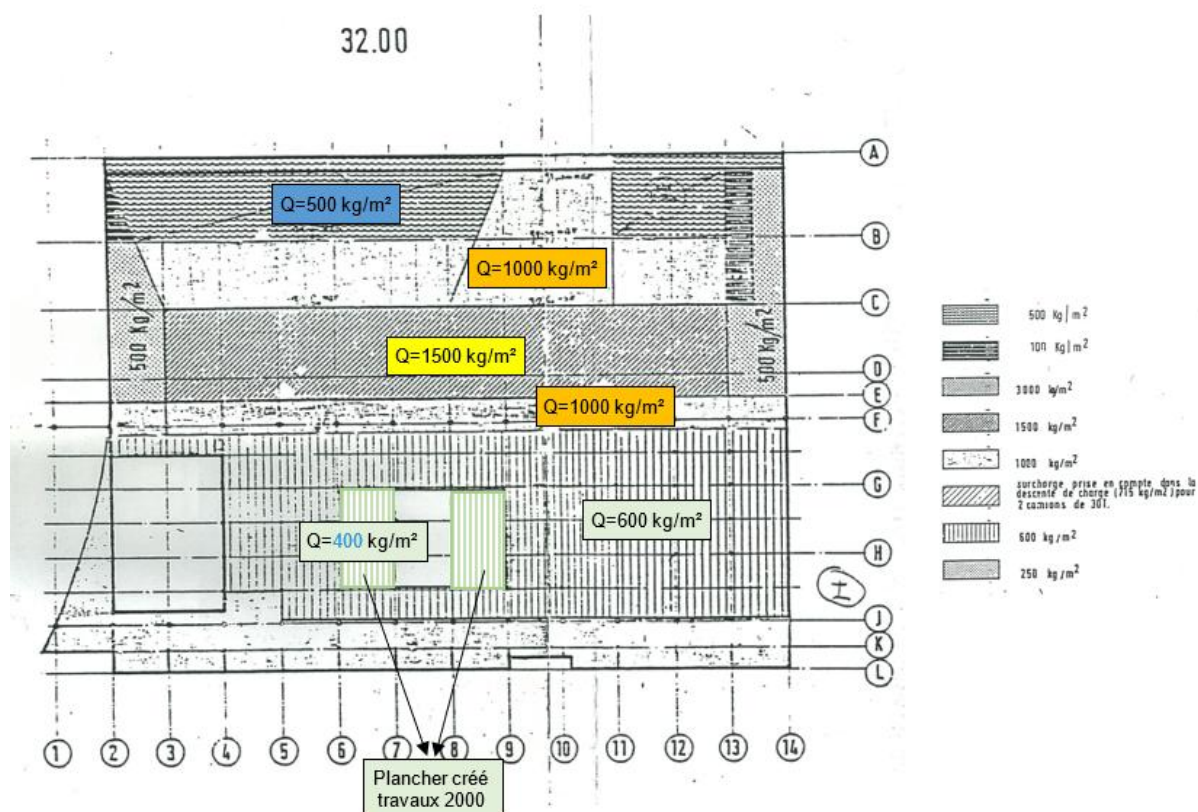
L'entreprise devra prévoir, réaliser et maintenir en bon état les portiques de passage sécurisés sous les échafaudages installés en zone de circulation piétonne ou à proximité des accès publics et accès véhicules, ou des ouvertures des monte-charge.

Ces portiques protégeront contre les chutes d'objets et respecteront les normes en vigueur Ils garantiront un gabarit de passage suffisant et sécurisé, avec signalisation adaptée.

Localisation : selon PIC

3.1.8 Contexte réglementaire, normatif et de site

Charge admissible sur la terrasse coté piazza (ouest) 1 000 daN/m²



Charge admissible sur la rue du Renard (Est) 1000 daN/m²

Charge admissible coté Brantome (Nord) 1000 daN/m²

Charge admissible coté fontaine (Sud) 1000 daN/m²

Charge admissible sur terrasse N5 500 daN/m²

Le titulaire devra mettre en place les plaques de répartition afin de ne pas dépasser la charge au sol y compris sous les lifts

Le titulaire est informé d'une trémie et cage d'escalier côté nord. Il fera son affaire de la mise en œuvre des éléments de répartition permettant de franchir les obstacles (cf photos)



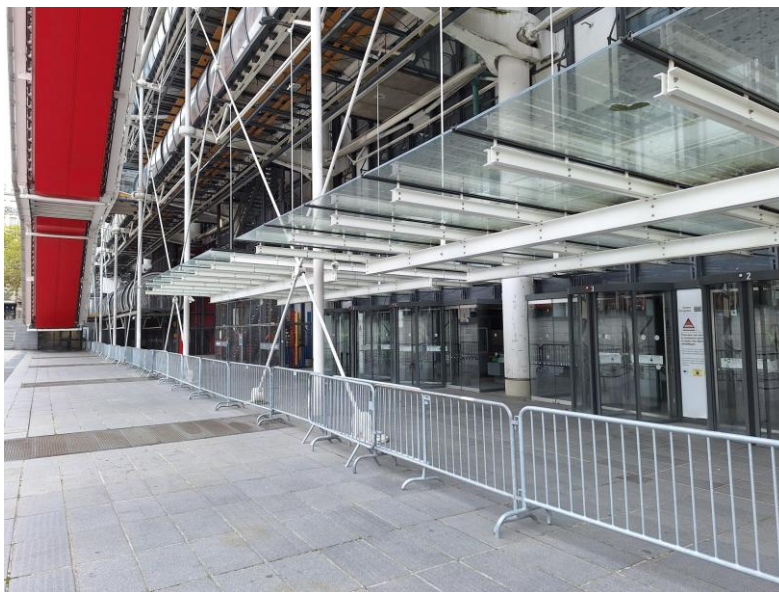
3.1.9 Protection des arbres

Le titulaire du présent lot devra la protection des 9 arbres, par bardage planches, jusqu'à 2.50 m du sol

3.1.10 Dépose des éléments en façade

Sur façade côté rue du Renard, dépose préalable des petits câbles non structurant **si nécessaire** (ex supports de décor)

A la jonction de l'échafaudage et de la façade, dépose et conservation des gardes corps si nécessaire.



A l'entrée du centre côté piazza, l'entrepreneur aura à sa charge la gestion de l'auvent vitré Canopy. Il peut :

- Soit déposer les vitrages, les conserver, les reposer après son intervention
- Soit franchir les vitrages (2 portées de 13 m) et assurer leur protection
- Soit déposer partiellement certains vitrages, protéger les existants, et les reposer après intervention

3.1.11 Conservation des éléments techniques en façade

L'entrepreneur intègre la présence d'éléments techniques en façades (caméras, luminaires...), ceux-ci sont à conserver et à protéger

3.1.12 Hypothèses et justifications d'études

Norme en vigueur : Conformité aux normes NF EN 12810-1 et NF 12811-1,2 et 3

Amarrage :

L'étude tiendra compte des spécificités de la structure du bâtiment.

Les files porteuses sont espacées de 13 m sur les façades Est et Ouest et de 7.00 m sur les pignons

Les planchers ont une hauteur de 7.00 m de dalle à dalle.

Les amarrages ou crapautages ne pourront avoir lieu qu'à la jonction poteaux / plancher sur les façades Piazza et Renard cf plans

Les amarrages ou crapautage ne pourront avoir lieu qu'à la jonction poutres / plancher sur les pignons Nord et Sud cf plans

Au droit de la terrasse N5, des butons et contreventement seront mis en œuvre N6 et N7 (selon plans), afin de permettre la création de points fixes d'arrimage de l'échafaudage

Détail de jonction



Toute autre zone d'amarrage devra faire l'objet d'une note justificative spécifique, les éléments de façade n'étant pas dimensionnés pour recevoir des efforts horizontaux

L'amarrage et l'ancrage de l'ensemble des ouvrages sur la structure du bâtiment fera l'objet de plans détaillés (douilles d'ancrage, éléments fixés en façade, étrésillonnements, jambe de force etc.).

Ces plans doivent obtenir l'accord de l'architecte, de l'entreprise de gros œuvre et de l'entreprise de ravalement avant tout montage.

3.1.13 Encarts publicitaires

Il sera prévu l'insertion d'encarts publicitaires de grande dimension par un prestataire de service sous la direction et à la charge du Maître de l'Ouvrage, rapportés à l'extérieur de l'échafaudage façade Nord, Ouest Sud et Est, et du filet de protection restant en place le temps des travaux. Ces encarts publicitaires seront renouvelés régulièrement par le prestataire de service du Maître de l'Ouvrage.

Cette contrainte oblige l'entrepreneur du présent lot à prévoir un système de report des charges à étudier.

Les cadres pour les encarts publicitaires sont à la charge directe du Maître de l'Ouvrage, la fourniture et pose des bâches publicitaires ou décoratives sur l'ossature est Hors Lot.

3.1.14 Hypothèses de charges

Charges climatiques

Les charges climatiques sont considérées selon l'EC1- Partie 1-4 et Partie 1-3 :

Action du vent

- Catégorie du terrain : IV
- $V_{b,0}=24$ m/s
- $H=46$ m
- $q_p=0.73$ kN/m²

Action de neige

- $S_k= 0.45$ kN/m²
- $\mu_1=0.8$

Charges permanentes et surcharges d'exploitation

Classe de charge 4 (450 daN/m², 300 daN concentré sur une surface de 50 x 50 cm)

3.1.15 Consistance des Etudes d'exécution

Documents à réaliser et à soumettre au VISA

Dans le cadre de ses études d'exécution, l'entreprise devra réaliser et fournir entre autres les éléments suivants :

- Note d'hypothèses générales sur l'échafaudage, précisant :
 - la méthode et le logiciel employés pour le calcul global (descentes de charges, stabilité générale...),
 - la méthode de calcul statique des éléments types de structures.
- La note de calcul global statique du bâtiment avec résultats globaux.
- Les plans de calepinage, détails de jonction et d'accroche.
- Les plans généraux d'échafaudage

3.2 PRESCRIPTIONS PARTICULIERES

3.2.1 Dimensions des existants

Les dimensions d'ouvrages indiquées dans le CCTP sont des dimensions approximatives données à titre strictement indicatif et non contractuel. Il en est de même pour ce qui est des côtes et des dimensions figurant sur les documents graphiques joints à titre indicatif, qui ne sont en aucun cas contractuelles.

Au moment des travaux, les entrepreneurs procéderont, sous leur seule responsabilité, à la totalité des levées de cotes qui leur sont nécessaires.

3.2.2 . Démarches administratives

Sans objet

3.2.3 Montage – Démontage – Modification – Protection - Maintenance

Les opérations de montage, démontage et modification des échafaudages, sapines et lifts seront effectuées :

- Par du personnel formé à cette fin et intervenant sous la direction d'une personne compétente
- Avec matériel neuf ou n'ayant jamais servi pour des opérations de désamiantage et déplombage.

Nota : dans le cas d'utilisation de matériel ayant déjà été utilisé, l'entreprise fournit toutes les justifications demandées de non-pollutions des éléments d'échafaudage.

Compris toutes les sujétions éventuelles de bascule, parties suspendues, parties en encorbellement, , etc....., ainsi que toutes les sujétions de protections nécessaires au droit des accès en façades.

Les échafaudages servent pour tous les corps d'état de l'opération. Ceux-ci ne seront pas connus lors de l'ordre de service du présent lot. Les corps d'état seront informés du concept d'échafaudage lors de leur consultation.

Un cout horaire forfaitaire de modification ponctuelle de l'échafaudage à la demande d'un des corps d'état doit être proposé par le présent lot

L'ensemble de l'échafaudage (plateaux et escalier) sera équipé d'éclairage par des guirlandes / rubans à LED étanches

A la charge du présent lot, l'ensemble des éclairages raccordées aux tableaux de chantier, y compris maintenance jusqu'à la dépose de l'échafaudage.

La consommation électrique de l'éclairage est refacturée au prorata à son activation en juillet 2026

L'entrepreneur du présent lot doit également à sa charge la mise à la terre des échafaudages, il devra pour cela faire appel à une entreprise spécialisée avec vérification de la mise à la terre par un organisme de contrôle.

Sur toute la surface surplombant l'enveloppe vitrée de la chenille **et des coursives vitrées**, l'entrepreneur devra la mise en place de protections par filets comprenant :

- l'installation de filets en nylon, compris supports, tissage à maille serrée, bande tissée par bordure, œillets tous les 0,50 m, densité > 200 gr/m², ton uni au choix du Maître d'œuvre, fixation par corde ou sandow.
- la prestation comprendra toutes sujétions pour dépose et remise en place avec réamarrage des filets durant l'exécution des travaux afin de pouvoir juger de l'harmonie générale des façades en cours de restauration (nettoyages, etc...).

3.2.4 Protocole et Contrôle de conformité

A la fin du montage et avant la mise à disposition des installations aux autres corps d'état, ainsi qu'après chaque modification significative et/ou remaniements liés au phasage, le titulaire du présent lot devra, à sa charge, procéder à tous les essais, contrôles et vérifications nécessaires, compris :

- la vérification de la conformité des échafaudages de supports en pieds (en appuis sur sol ou sur couverture), passerelles des liaisons et escaliers,
- la vérification de la sapine compris treuil de levage,
- la vérification du lift.

~~Pendant toute la durée de mise à disposition, l'entreprise devra également, toutes les vérifications périodiques de toutes ses installations (fréquence selon type d'ouvrage telle que définie par la réglementation).~~

Conformément à la réglementation, l'entreprise du présent lot doit la vérification trimestrielle réglementaire.

~~Contrôle hebdomadaire par le titulaire du lot de l'ensemble de l'échafaudage avec remise du PV~~

Du fait de l'ampleur des installations, l'entreprise devra faire une vérification hebdomadaire partielle de l'échafaudage (zones d'intervention) et faire un rapport photographique hebdomadaire qui devra être déposé sur la plateforme de gestion documentaire.

Du fait de la taille des installations, il est estimé une présence hebdomadaire à hauteur de 0,5 jours par semaine, à pondérer en fonction des périodes d'intervention sur l'échafaudage.

Le contrôle journalier par secteur d'intervention est dû par l'entreprise utilisatrice. ~~avec remise du PV5.6~~

La réception des installations à la charge du présent lot sera à établir par un bureau de contrôle agréé et indépendant, à la charge du titulaire du présent lot.

L'ensemble des vérifications (hors vérification hebdomadaire et hors contrôle journalier) devra être établi par un **bureau de contrôle agréé et indépendant** dont l'agrément aura été demandé préalablement à l'exécution des ouvrages à la Maîtrise d'œuvre, au Coordonnateur SPS et au Maître d'Ouvrage.

En cas de réserves, la présente entreprise devra toutes les interventions nécessaires pour leur levée et le nouveau passage, à sa charge, du bureau de contrôle agréé et ce, jusqu'à obtention d'un certificat vierge de toute observation.

Le titulaire du présent lot fournira dès réception tous les PV de conformité, qui seront consignés dans le Registre Journal du Coordonnateur SPS.

L'obtention de ces PVs de conformité devra respecter les délais imposés par le planning de l'opération.

Convention de mise à disposition des échafaudages par le présent lot et à faire signer par toutes les entreprises utilisatrices.

3.2.5 Location

Le règlement des locations d'échafaudage commencera à la date de diffusion du P.V. de réception, sans réserve (Installation terminée partiellement ou en totalité suivant l'impératif de montage des échafaudages – compris toutes les consoles d'approches) par un organisme agréé et indépendant.

Ce P.V. de réception sera obligatoirement transmis au Maître d'Ouvrage, au Maître d'Œuvre et au coordonnateur SPS dès son établissement."